

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023**

**DELIBERATION N°2023.00096**

**SOUTIEN AUX FILIERES D'EXCELLENCE – RECHERCHE & INNOVATION –  
DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE –  
PREVENTION EN SANTE : PROJET HYGEE LAB 2 – CENTRE HOSPITALIER  
UNIVERSITAIRE DE SAINT-ETIENNE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE  
PARTENARIAT ET ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 24 février 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 67

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,  
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,  
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,  
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,  
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH,  
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**RECU EN PREFECTURE**

Le 10 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230302-D20230009610

Date de mise en ligne : 10 mars 2023

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Cyrille BONNEFOY, M. André CHARBONNIER,  
M. Gérard TARDY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023**

### **SOUTIEN AUX FILIERES D'EXCELLENCE – RECHERCHE & INNOVATION – DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE – PREVENTION EN SANTE : PROJET HYGEE LAB 2 – CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ETIENNE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION**

Inauguré en 2014, construit en maîtrise d'ouvrage directe et financé par Saint-Etienne Métropole, le Centre Hygée est la plateforme de Santé Publique sur le territoire, du Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit du premier centre regroupant des moyens dédiés à la recherche, à l'élaboration de programmes et à l'évaluation sur le thème de la prévention des cancers. Situé au rez-de-chaussée du bâtiment du centre Hygée, l'espace d'exposition pédagogique Hygée Lab 1 a été conçu comme un lieu de transfert des connaissances basé sur la culture scientifique et technique.

Composé de 23 modules et 40 dispositifs techniques, Hygée Lab 1 présentait des défauts techniques qui nécessitaient des réparations tout en étant frappé d'obsolescence que ce soit sur le plan technologique, mais également en matière de contenus d'où la nécessité d'une mise à niveau, d'une refonte et d'une nouvelle conceptualisation baptisée Hygée Lab 2.

Par délibération du Bureau Métropolitain en date du 25 novembre 2021, Saint-Etienne Métropole a acté une subvention d'investissement de 30 000 € au Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne au titre du projet «Hygée Lab 2».

La conduite de ce projet a été confrontée à des difficultés de divers ordres qui ont retardé sa mise en œuvre opérationnelle :

- le recrutement d'une chargée de prévention dont la mission est d'animer l'espace pédagogique Hygée Lab 2 et qui n'a été effectif qu'au dernier trimestre 2022 ;
- la recherche de prestataires techniques en capacité de réaliser les travaux de remise à niveau de Hygée Lab 2, laquelle s'est heurtée à des refus de certaines entreprises et à des délais supplémentaires compte tenu des affaires en cours des sociétés acceptant de répondre à la commande ;
- une pénurie mondiale de composants électroniques, prégnante depuis la pandémie de COVID 19 et qui génère une tension sur l'approvisionnement en matériels informatiques indispensables à la remise à niveau de Hygée Lab 2.

Par conséquent, le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne sollicite un délai supplémentaire afin de conduire à son terme et dans de bonnes conditions, la remise à niveau technique et de contenu d'Hygée Lab 2 pour une réouverture prévisionnelle au public en cette année 2023. Il est donc nécessaire de prolonger la durée de validité de la

convention de partenariat et attributive de subvention correspondante entre Saint-Etienne Métropole et le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne jusqu'au 31 décembre 2023.

Considérant la demande du Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne de prorogation de la convention de partenariat et attributive de subvention relative au projet Hygée Lab 2 et les motifs invoqués, indépendants de la volonté du porteur du projet, pour justifier du retard de l'opération.

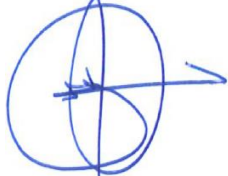
**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le projet d'avenant à la convention de partenariat et attributive de subvention entre Saint-Etienne Métropole et le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne au titre du projet Hygée Lab 2,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à ladite convention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

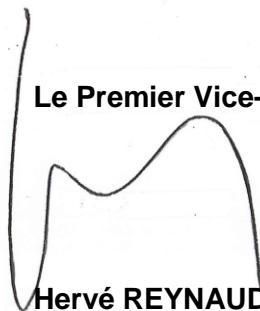
Pour extrait,

La Secrétaire de Séance,



**Siham LABICH**  
**4<sup>ème</sup> Vice-Présidente**

Le Premier Vice-Président,



**Hervé REYNAUD**